CROISSEZ ET MULTIPLIEZ dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. [illegible] procurer le CORDIAL DE Dr. LARZETTE qui est prescrit [illegible] restaurant dans les cas de débilité, impuissance, toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques et il est d'un gout agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.

☞ ATTENTION.—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (seu agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.
13 mars—6m v et c

Bureau du Trésorier de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a vingt-cinq mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la législature approuvé le 4 mai 1847, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans." Que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 29 juin 1850, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dits bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription: "Proposition pour la vente des bons de la première municipalité."

Nlle-Orléans, 1er mai 1850.
J. A. DUREL, Trésorier
6juin—au 29

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR

A DELAMARE,

No 26, rue St-Louis

15 quarts pipes cognac, Dussaujeune, 4e preuve,
25 do do Rochelle, Camus, do,
15 do et 8 1⁄2 do do United Proprietors,
12 do et 4 do do do Pinet Castillon 1846,
4 1⁄2 et 5 quarts do Pasteau Charruyer,
2 do et 4 do do O Dupuy, pâle 1846,
100 barriques vin rouge (bon ord.) différents crus,
40 do do de famille Margaux Médoc,
6 do do vieux Brinckfort,
60 barils vin blanc Sauterne et Barsac,
20 do do vieux do,
15 do Madère de Sicile,
1 pipe vieux do Old Reserve,
1 do do do Old London Particular,
1⁄2 do do do Old Palethinto,
100 paniers champagne Ancor Brand,
80 do Ducal Grape,
25 do Capt. May,
40 do Gen. Taylor,
100 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe,
20 do do 24 1⁄2 bouteilles,
25 do do Léoville,
40 do do Haut-Talence,
50 do do Château Lafitte,
20 do do 24 1⁄2 bout. do,
20 do vieux vin Haut-Brion,
100 do vin blanc Haut-Sauterne,
40 do do 24 1⁄2 bouteilles,
8 pipes genièvre de Hollande,
1 punchon rum de Jamaïque et 1 Ste-Croix,
1 do Irish Whiskey.
150 gallons Mayork directement importée,
4 quarts pipes cognac Otard Dupuy 1842, et un assortiment général de tous les articles en liquide, nécessaires aux cafés. 18 juin

Bouchons! Bouchons! et Vins!

EN débarquement du navire sarde Césare, capitaine Gondollo, de Marseille,
34 balles de 15,000 bouchons chaque, fins, surfins et superfins réguliers,
4 balles 15,000 bouchons chaque, surfins pointus,
10 balles, de 6000 do do à damejeannes,
150 caisses vin muscat,
50 caisses vermouth.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.
19 juin—15f 27, rue St Louis.

Impériales de Manchester, et Calicots imprimés.

UNE variété d'impériales supérieures, de 33 et 36 pouces, de mousselines laineuses, batiste imprimée, convenables aux marchés mexicains, reçus par l'Elizabeth et le Joseph Badger, de Liverpool, à vendre par
McDOWELL & PECK,
19ju 96, rue Gravier

Osnaburgs épais, toiles à draps et à chemises.

30 BALLES Osnaburgs épais, 7⁄8, 25 balles idem, de 4⁄4; 30 balles toile à drap, écru, marque Chicopee D. 25 balles idem marque Cabot A. 40 balles toile à chemises 3⁄4 de Milledgeville; 30 balles coton épais d'Ashland; 20 balles coton-nades de diverses qualités, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK,
19ju 96, Gravier

VIN DE MADERE—200 quarts Madère à bord du Cesare, à vendre par P. LONGIS,
19juin 47, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—184 paniers de 12 bouteilles; 36 paniers de 24 1⁄2 bouteilles, à bord du Cesare, à vendre par P. LONGIS,
19ju 47, rue Vieille Levée

CHANGE SUR NEW-YORK. $7,000.—Certificats de dépôt sur la Banque de Cité de New-York, en diverses sommes, à vendre par
E. J. HART & CO.,
19juin 79, Tchoupitoulas.

CHAUX. 300 barils et 20 boucauts de Ste Geneviève, en déchargement, et 750 barils Utica, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
19ju 98, rue des Magasins et 11, Maisons Rouges

SAVON 100 caisses No 1, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
19ju 98, rue des Magasins

COGNAC. 300 futailles en demi, quarts et huitièmes de pipes, des marques bien connues, comme suit: Jean Louis vieux cognac 1811; Maglory vieux cognac 1834; J J Durand, cognac 1840, 1844, 1846, 1847, 1848, Otard, Dupuy & Co, Alex. de Monlezun 1840, A. de Mondoré 1840, A L Bréville, John Durand & Co, La Rochelle, J Cassany et fils, J Braud, sous les clés de la douane et à vendre par
J. & J. TARDOS,
17 juin 31, Vieille Levée.

VINS EN CAISSES—1100 vin Margaux Médoc, bon ordinaire,
300 caisses vin St Julien, au dessus du bon ord.
100 do vin Haut Talence, 1846,
100 do vin St Emilion, 1846,
25 do vin St Emilion, 1844, à vendre par
J & J TARDOS,
17 juin No 31, Vieille Levée

EAU DE VIE—30 1⁄4 pipes cognac Aug. Navarreau, 1re preuve,
15 1⁄4 pipes cognac fine Champagne E. Geanty, 1820, 1re preuve,
25 1⁄4 et 1⁄8 pipes cognac fine Champagne George Maurice, 1840, 1re preuve, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
19jn—6f 90, rue St-Louis.

VIN en caisses—20 caisses Chateau Laffitte; 30 do Chateau Margaux, 15 do vin blanc, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, rue Vieille Levée

VINS EN BARRIQUES—10 barriques vin rouge en magasin et à vendre par
P. LONGIS,
17juin 47 Vieille Levée

VIN de famille—10 barriques, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, Vieille Levée

COGNAC.—4 quarts cognac, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
17juin 47, rue Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire espagnol Lantora, venant directement de Malaga, 300 demi boites raisins secs de Malaga en couches (layers) en parfait état et de qualité supérieure.
LOREILHE & CO.,
17juin Enc. Royale et Douane.

GELEE DE GUYAVE.—En boîtes et demi boîtes, de nouvelle importation.
A vendre par LOREILHE & Co,
17juin Encoignure Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux—30 barriques vin St-Julien de Gauine.
LOREILHE & Co,
17juin Encoignure Royale et Douane.

PRUNES SECHES.—10 caisses de diverses dimensions,
A vendre par LOREILHE & Co,
17 juin Encoignure Royale et Douane

CHAMPAGNE CORDON ROUGE.—300 paniers en bouteilles et demi-bouteilles de MM. Lanson, père et fils, de Reims, à vendre par
LOREILHE & Co,
17 juin Encoignure Royale et Douane

NAVIRE Oscar, de Bordeaux—10 demi pipes cognac Mre Castillon 1825, à vendre par Bouchons, &c. THOMAS PINET & Co,
7 juin 123, rue Royale

B. TATOUT & Co

161, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE,
Ancienne Maison TATOUT FRERES,

OFFRENT à vendre à des prix très modérés—3 millions capsules cannelées fendues F. L. reçues par le navire Pyramid, du Havre:
1,000 douzaines veilleuses Croix Rouge, boîtes en bois, reçues par le navire Edmond, de Brême.
300 douzaines couteaux de poche très fins, reçus par le navire Joseph Badger, de Liverpool, ainsi qu'une grande variété d'autres articles qu'ils ont constamment en magasin, etc. 18 juin

Trente piastres de récompense.

PARTIS MARRONS—Le griffe CHARLES, âgé d'environ 40 ans, taille de 6 pieds environ, bien connu comme maçon et habitué à travailler aux équipages. Il se dit libre, s'est absenté il y a environ un mois.

Le nègre JAMES, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, très connu comme vendeur de bière, ayant appartenu à M. G. Gernon, absent depuis le 7 juin.

Le nègre LOUIS, très noir, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, s'est absenté depuis le 14 juin. Il est aussi connu comme vendeur de bière.

Une récompense de dix piastres sera donnée pour chacun d'eux, à quiconque les logera dans la geôle de paroisse. S'adresser rue Moreau, No 80, Troisième Municipalité. 17 juin—15

Dix piastres de récompense.

PARTI marron de chez son maître le 8 avril dernier, le nègre créole EUGENE, âgé d'environ 35 ans, teint jaune, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, mince, les épaules larges, et légèrement arrondies, parlant créole et anglais, bégayant un peu; il a les yeux rouges et l'air sournois. Il était généralement employé dans les presses à coton ou au déchargement des steamboats.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître ou fournira les moyens de le faire arrêter.
X LAMBERT,
20 juin 62, rue des Magasins

Dix piastres de récompense

A QUICONQUE logera dans une des geôles de cet Etat, le nègre créole nommé EBENNE, parlant anglais et français, âgé d'environ 19 ans, taille ordinaire, svelte, lèvres grosses, regard effronté. Il était vêtu d'une blouse de petite cotonnade à carreaux et d'un pantalon de cotonnade blanche; le dit nègre appartenant au soussigné, a disparu du steamboat Latona, dimanche 2 du courant, depuis la paroisse St Jean Baptiste. On présume qu'il s'est rendu en ville ou il a sa famille.

Les capitaines de bateaux sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.
C. DE LANEUVILLE,
13 juin Paroisse St-Jacques.

10 piastres de Récompense.

PARTIE marronne de chez M. P. Soniat, paroisse St-Charles, la négresse ROSE, âgée d'environ 22 ans, taille petite, peau très noire, bouche grande et laide. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geôles de la Nouvelle Orléans. On poursuivra avec toute la rigueur de la loi la personne qui lui donnera asile.
8 jn P. SONIAT.

$100 de Récompense.

PARTIE marronne de chez le soussigné, hier, à 4 heures de l'après-midi, AIMEE, quarteronne, âgée de 34 ans, de petite taille, [illegible] très blanche, [illegible] yeux gris, de [illegible] cheveux blonds, les paupières [illegible]—Elle ressemble beaucoup à une allemande—Elle ne parle que le français—Sa figure est ronde et ses traits petits; étant couturière, elle a au doigt de la main gauche très piqué par l'aiguille.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque [illegible] en lui retraite.
EVARISTE BLANC.

SARDINES—300 caisses Sardines de Nantes, de la nouvelle pêche, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
27, Vieille Levée.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN,
Séance de mardi, 11 juin 1850.

Spécifications concernant la réparation des wharfs et de la levée en face de la Municipalité No. Un.

Le contracteur sera tenu de réparer et de tenir en bon ordre, tous les wharfs et la levée en face de la Municipalité No. Un, de la rue du Canal à celle de l'Esplanade, de la manière suivante, savoir:

Partout qu'il y aura un trou dans le plancher des wharfs, le contracteur le fera boucher, immédiatement, et aussitôt qu'il se fera un trou dans la levée, il le fera remblayer avec des coquilles de Lac ou des écailles d'huitres ou encore du gravois.

Dans le cas où une partie des wharfs s'affaisserait au-dessous du niveau que déterminera le voyer à au moins 2 pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux du fleuve, le contracteur devra la faire relever, immédiatement, en employant des capes ou en fesant un nouveau travail, comme suit:

Les pilotis auront 12⁄12 pouces d'équarrissage et seront enfoncés de 15 à 25 pieds en terre à des distances de 10 pieds de centre en centre. Les têtes de pilotis et les chapeaux, qui auront 12⁄12 pouces d'équarrissage, seront assemblés à tenons et mortaises de 9 pouces. Les lambourdes du plan horizontal et du plan incliné, auront 12⁄12 pouces d'équarrissage, seront placés à 5 pieds du centre et seront fortement cloués sur les chapeaux avec des chevillettes de 16 pouces de long et de 3⁄4 de pouce de diamètre. Le plancher sera en planches de cypre ou de pin jaune de 3⁄12 pouces d'équarrissage cloué avec des clous de 6 1⁄2 à 7 pouces de long. Dans toute cette partie réservée aux bateaux à vapeur où il est nécessaire d'avoir un plan incliné, il y aura une double rangée de pilotis qui recevra un chapeau de 12⁄12 pouces d'équarrissage, assemblé à tenons et mortaises. Sur le dessus du dit chapeau reposera un chapeau de défense de 12⁄12 pouces d'équarrissage qui sera boulonné avec des boulons de 1 1⁄2 pouce de diamètre à chaque cinq pieds. Les deux premiers rangs de pilotis seront boulonnés avec deux boulons de 1 1⁄2 pouce de diamètre. Les quatre rangées de pilotis du plan incliné seront liées à des distances de 10 pieds par des pièces de 12⁄12 pouces d'équarrissage, qui seront assujéties à chaque piloti avec des boulons d'un pouce de diamètre. De vingt pieds en vingt pieds il y aura un piloti d'amarrage de 12⁄12 pouces d'équarrissage qui sera assujeti par deux boulons d'un pouce de diamètre. Les wharfs pour les navires auront deux chapeaux de défense; l'un à 3 pieds au-dessus de la marque des eaux basses et l'autre à un pied au-dessous du plancher des wharfs.

Dans le cas où une partie de la levée s'affaisserait par cause d'éboulis ou par toute autre cause, il sera du devoir du contracteur de la remblayer avec du sable du fleuve, et de couvrir le nouveau remblai d'une couche suffisante de coquilles ou de gravois.

Quand le Conseil jugera nécessaire de pousser en avant dans le fleuve un wharf ou une portion de wharf; de changer la forme ou la position d'un wharf; ou de niveler la levée en entier ou en partie; il sera du devoir du contracteur d'exécuter les susdits travaux sans compensation.

Le bord extérieur de la levée sera, toujours, tenu de niveau avec le plancher des wharfs.

Tous les matériaux seront de première qualité, et seront fournis par le contracteur.

Le contracteur exécutera, immédiatement, tous ordres du maire, du recorder, du voyer, du député voyer et du wharfinger concernant les réparations des wharfs et de la levée, et en cas de négligence ou de refus de sa part, le voyer est autorisé à faire faire l'ouvrage aux frais du contracteur et de le rapporter au Conseil, qui, après examen de la plainte, se réserve le droit d'annuler le contrat sans procédure judiciaire.

Le contracteur fournira un cautionnement de $20,000 pour répondre de la fidèle exécution de son contrat. Le dit cautionnement devant être renouvelé annuellement ou quand le Conseil le jugera convenable.

Les paiemens seront faits tous les trois mois, sur un certificat du voyer, constatant que le travail a été exécuté, et le trésorier comme garantie retiendra un tiers du montant de chaque certificat—le tiers ainsi retenu sera payé à la fin de chaque année.

Les alignemens et le niveau seront donnés par le voyer qui aura la surveillance de tous les travaux.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
19 juin H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance de mardi 11 juin 1850.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis pendant trente jours après la promulgation de cette ordonnance, du contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de cette municipalité conformément aux spécifications et aux termes ci joints. Le dit contrat devant être passé en deux sections, l'une à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue Ste-Anne, et l'autre depuis la rue Ste-Anne jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le contracteur devant fournir sécurité sur hypothèque pour la somme de vingt mille piastres.

Résolu de plus, que le contracteur ne pourra pas vendre, transférer ou disposer en aucune manière de son contrat en faveur d'une ou de plusieurs personnes, pendant tout le terme du dit contrat. Autrement le contrat sera déclaré forfait, et le voyer est et demeure autorisé et requis de continuer l'exécution du dit contrat pour le compte et risque du contracteur et de ses sécurités, excepté en cas de mort ou d'impossibilité physique de la part du dit contracteur.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le 18 juin 1850.

En vertu des résolutions qui précèdent,—Avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais, pour l'espace de cinq années, le contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de la Première Municipalité, le tout conformément aux sus-dites résolutions.
19 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN,
Séance de Mardi, 11 juin 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure prié de donner avis pendant trente jours que l'on construira le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Condé à la Levée.
Approuvé, le 17 juin 1850.
Signé, JH. GENOIS, Recorder.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Le 18 juin 1850.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais le contrat pour le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Condé à la Levée.

Le pavage ci dessus devant être fait conformément aux spécifications déposées dans le bureau du Voyer.
18juin— A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans.
le 19 juin 1850.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à la séance du 11 juin 1850—Avis est par le présent donné que dans non moins de dix jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la dite municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la dite résolution, savoir, le revêtement en coquilles de la rue Bienville à partir de la rue Claiborne au Chemin de la Métairie, le tout conformément à l'acte législatif du 3 avril 1832, qui régit l'ouverture des rues, etc., dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que l'acte supplémentaire, approuvé le 3 mai 1847.
20 juin A. D CROSSMAN, Maire.

LES soussignés, agents de la raffinerie du Battle Ground, offrent les sucres suivans, de la dite raffinerie: en petits pains du No 1 à 9, en morceaux, en poudre, clarifié, blanc et jaune, mélasses, etc.
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
17 juin—1m 99, rue de la Douane

100 caisses absinthe;
75 do liqueurs assorties;
100 paniers guignolet;
500 demi boîtes petits pois;
100 do do truffes;
50 do do champignons;
50 barils vinaigre de vin blanc;
15 barriques vin blanc;
4 barils absinthe;
50 barriques ochre jaune de la Rochelle,
750 demi boîtes sardines à l'huile,
120 3⁄4 do do do,
à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
17 juin—1m 99, rue de la Douane.

CIMENT—550 barils ciment hydraulique Rosendale, Newark et Nelson et Brown, en déchargement et en magasin, à vendre par
THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—250 barils diverses marques, à vendre par
THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

CHAUX—750 barils en magasin et à vendre par
THS BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU.—40,000 briques à feu, Anglaises, Pittsburg et Pensacole, à vendre par
THS. BLOIS,
15 juin 91, rue des Magasins.

VINS EN CAISSES de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles—400 caisses vin rouge St-Julien Médoc;
500 do do Cantenac Médoc;
200 do do Château Magaux;
150 do do Château Léoville;
125 do do Château Lafitte;
150 do do Gruau Larose;
400 do do Haut Sauterne;
200 do do Haut Barsac;
40 caisses vin de Bourgogne différents crus;
A vendre par NUMA LACOSTE,
5 mai 147, rue Royale.

LES SIEURS BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c., &c. Leur grocerie tenue sur une vaste échelle offre les plus grands avantages aux familles qui voudront bien les honorer de leur confiance. 25 avril

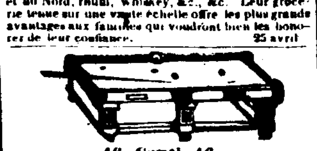

46—Comti—46.

RICHARD,

FABRICANT DE BILLARDS,
Successeur de B. ANTOGNINI.

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de même de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard, plus de bonnes bandes élastiques en caoutchouc, en lisière, au choix des clients, répondant de la solidité et de la régularité de son ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fourneaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des clients et à différents prix, de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine. 30 nov

VIN ROUGE EN CAISSES.—50 caisses vin rouge vieux Ch. Léoville 1841.
50 caisses vin rouge vieux Palmer Margaux 1841-44
75 do do do Pontet St-Julien do.
25 do do do St. Estèphe Médoc; do.
A vendre par B. TALAMON,
23mai 182—18, rue Royale

VIN BLANC EN BARILS.—En magasin et à vendre,
175 barils vin blanc Haut Sauterne.
Par B. TALAMON,
18av 182—186, Royale

SARDINES A L'HUILE de la marque A. Gillet & Co.—En magasin et à vendre.
1100 1⁄4 boites sardines à l'huile;—[illegible] do do.—[illegible] do do do.
Par B. TALAMON,
[illegible] 182—186, rue Royale.

A VENDRE en magasin—Vin rouge en barriques et en caisses; vin blanc en barils et en caisses, qualités supérieures; eau de vie de Raoul de 1,800 et 1810 en 1⁄4 et en 1⁄8 pipes, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
[illegible] 13, Bienville

SAUCISSES en déchargement—2 barils saucisses de St-Louis, 1re qualité, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
[illegible] 13, Bienville

QUARTIER GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, le 11 juin 1850.
A. R. 74—ORDRES GÉNÉRAUX No. 6.

Célébration du 4 Juillet et Revue d'inspection.

CONFORMEMENT à l'ordre émané du major général John L. Lewis, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue le jeudi, 4 juillet prochain, à 9 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour la célébration du 74me anniversaire de notre glorieuse indépendance nationale et pour une inspection de la Légion.

Le major Gally, commandant le Bataillon d'Artillerie, fera tirer un salut national sur la Place d'Armes le 3 juillet, au coucher du soleil, et un pareil salut le 4 à la pointe du jour.

La Compagnie des Volontaires Catalans, capitaine E. Vionet, se rendra sur la Place une demi-heure avant l'heure précitée pour fermer la grille et en garder les portes.

Les commandants de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Chatry, un contrôle exact des hommes présents sous les armes à la dite revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
D. AUGUSTIN, Brigadier Général.
S. LOVETT WALDO, Aide-de-Camp. 19ju

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.
Séance du 6 Mai 1850.

RESOLU—Attendu qu'il est de l'intention du Conseil de la Municipalité No 1 d'imposer une taxe pour combler le déficit de cette année, il est ordonné qu'il sera donné avis de la dite intention dans la gazette officielle de cette municipalité pendant trente jours—le dit avis sera accompagné du tableau des recettes et des dépenses du 1er mai au 31 décembre 1850.
[Signé] JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 6 juin 1850.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme
19juin L. A. ST-CERAN, Commis.

AVIS OFFICIEL.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1,
Nlle-Orléans, 6 juin 1850.

CONFORMEMENT à la section 6 d'un acte intitulé "Acte relatif à la ville de la Nlle-Orléans," approuvé le 18 mars 1850, ordonnant la publication d'un budget des différentes dépenses que doit encourir cette municipalité, avant que le montant des taxes nécessaires pour parfaire le déficit soit assessé:—Avis est par les présentes donné aux habitants de la Municipalité No 1 (il continuera à l'être pendant trente jours de suite) que le Conseil se propose de prélever une taxe spéciale pour parfaire le déficit qui se déclarera dans les dépenses courantes de la Municipalité, du 1er mai au 31 décembre 1850.

Conformément aux dispositions de la loi, le tableau suivant des dépenses et recettes est soumis au public.

TABLEAU ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DU 1er MAI AU 31 DECEMBRE 1850.

Recettes.

Droits de levée sur navires	$26,740
" " " bateaux à vapeur	39,850
Droits sur cabarets	25,000
" " marchands et drays	10,000
Taxes sur le capital pour les années 1848 et 1849	10,000
Taxes sur les propriétés foncières et les esclaves	60,000
Remboursement du pavage	10,000
Rente foncière	5,977
Loyer de la geôle de paroisse	3500
Intérêt sur les bons de la Municipalité No 3 (dans le cas de paiement)	2,779
Quotités de la taxe des drays à payer par les Municipalités No 2 et No 3	7,500
Montant à toucher de l'Etat pour le compte des écoles publiques	10,000
Montant à recevoir pour la vente de propriétés faite au mois de décembre dernier	20,000
Excédant des dépenses sur les recettes	89,607 28
	$320,953 28

Dépenses.

Salaires de la garde de ville	$64,815 04
Nettoyage des rues	10,966 64
Réparation du pavage	8,666 64
Eclairage au gaz	16,000 —
" à l'huile	4,152 40
Salaire de M. Community	3,800 —
Jury de police	2,400 —
Nègres de chaîne	8,000 —
Ecoles publiques	3,333 98
Geôle de police et Maison de Travail	33,333 28
Charités	4,400 —
Compagnies de pompiers	3,066 64
Bureau de Santé	4 000
Commission des collecteurs	466 61
Charpentiers, charretiers et travailleurs	5,919 44
Dépenses de bureaux	20,000 —
Dépenses du port, de la levée et autres	2,333 28
Dépenses de la police	50,000 —
Mandats à vue (Cash warrants)	1,800 —
Pavage en blocs de granit carreau vis-à-vis de la Place d'Armes	66,000 —
	10,000 —
	$320,953 28

Nlle-Orléans, 20 mai 1850.
(Signé) O. DE BUYS,
6 juin—30f Contrôleur.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du 6 mai 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure prié de donner avis, pendant trente jours, qu'il adjugera au rabais la fourniture du bois de charpente dont la Municipalité aura besoin pendant une année, ainsi que la fourniture des pilotis ayant les dimensions suivantes, savoir:
50,000 pieds de pilotis de 60 à 75 pieds de long—ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.
25,000 pieds de pilotis de 40 à 50 pieds de long—ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.
25,000 pieds pilotis de 50 à 60 pieds de long, ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.

Il est bien entendu que tout le bois dont il est fait mention ci-dessus sera pris et payé par la personne qui affermera l'entretien du port et de la levée, dans le cas où le Conseil adopterait la résolution relative à ce sujet—Conditions—comptant.
Signé JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 6 juin 1850.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. L. A. ST-CERAN,
11jn Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
le 7 juin 1850.

AVIS est par le présent donné que conformément à la résolution qui précède, je vendrai au rabais le lundi, 8 juillet 1850, à mon bureau, à midi précis, la fourniture du bois de charpente dont la Municipalité aura besoin pendant une année, ainsi que la fourniture des pilotis ci-dessus désignés (voir les spécifications déposées dans le bureau du voyer;) conditions—comptant. Le tout aux termes de la susdite résolution. A. D. CROSSMAN,
10juin— Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Séance de jeudi 13 juin 1850.

ATTENDU que l'habitude de traîner les pompes et les chars à tuyaux sur les trottoirs et à travers les marchés de cette ville est dangereuse et peut occasionner des accidens.

Résolu que quiconque traînera une pompe, un char à tuyaux ou tout autre véhicule de ce genre sur les trottoirs ou à travers les marchés de cette ville, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt-cinq piastres et n'excédera pas cinquante piastres, recouvrable devant toute Cour de juridiction compétente.

Résolu que la Compagnie possédant ces pompes, chars à tuyaux ou autres véhicules semblables, sera considérée comme en ayant la direction et devra acquitter l'amende imposée pour violation de cette ordonnance.
[Signé] A. E. BIENVENU, Président.
Approuvé le 18 juin 1850.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
21 juin L. A. ST-CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Séance de jeudi 13 juin 1850.

RESOLU qu'à partir de la promulgation de cette résolution, la licence des bals publics ou des bals de société, fréquentés par des personnes de mauvaise vie, des deux sexes, ou par des personnes qui n'ont pas de moyens d'existence connus, soit et demeure fixée à cent piastres par nuit, laquelle somme devra être payée au trésor de la Municipalité dans laquelle le bal sera tenu.

Résolu qu'une amende de $100 ou un emprisonnement qui n'excédera pas trente jours soit imposée à toute personne qui donnera de pareils bals sans avoir obtenu préalablement la licence susdite.
(Signé) A. E. BIENVENU, président.
Approuvé le 18 juin 1850,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
21 juin L. A. ST CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
Le 22 juin 1850.

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité No Un, dans sa séance du 4 de ce mois, adopta une résolution déclarant l'intention dudit Conseil d'imposer une taxe spéciale d'un quart pour cent sur les propriétés foncières et esclaves assessés de ladite Municipalité, pour combler le déficit de cette année, et que dans la séance dudit Conseil du 11 du présent mois, le maire fut autorisé à prendre les mesures légales afin que les votants fassent connaître leur opinion quant à la convenance d'imposer une taxe spéciale d'un quart pour cent pour deux ans sur les propriétés assessées de cette Municipalité, pour payer le pavage en blocs de granit, du Chemin public, des rues de Chartres, Condé et Royale, à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue de l'Esplanade;—Et en vertu de l'acte "Relatif à la ville de la Nouvelle Orléans," approuvé le 18 mars 1850;

Moi, A. D. Crossman, Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, annonce par le présent que les différents "Polls" de la Première Municipalité, seront ouverts le samedi 20 juillet 1850, aux endroits et sous la direction des Juges et Greffiers, ainsi qu'il est prévu par la loi,—afin de recevoir l'opinion des votants de ladite Municipalité No Un quant à l'acceptation ou rejet desdites taxes imposées par le Conseil, savoir: la taxe spéciale pour combler le déficit—et celle qui a pour but les améliorations ci-dessus expliquées.
A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
Le 22 juin 1850.

Conseil de la Municipalité No Un.
Séance extraordinaire de mercredi 19 juillet 1848.

Ordonnance concernant les chiens de la Municipalité No Un.

IL est ordonné que tout chien devra être pourvu d'un collier portant le nom de son maître, et devra en outre être muselé pendant les mois d'été, savoir:

Chaque année du 1er mai au 1er novembre.

Il est de plus ordonné qu'il sera légal pour toute personne de tuer, sans toutefois faire usage d'armes à feu, tout chien trouvé dans les limites de la Municipalité No Un, sans collier, à quelque époque que ce soit de l'année, ou sans muselière pendant les mois d'été.

Il est de plus ordonné, que pour chaque chien mort apporté au corps-de-garde de l'Hôtel de Ville, il sera payé comptant, la somme d'une piastre, sous le contrôle du comité des finances.

Il est de plus ordonné, que le capitaine de la garde devra faire transporter au bateau destiné à faire enlever les ordures de la Municipalité No Un, tout chien mort, aussitôt qu'il aura été apporté au corps-de-garde.

Il est de plus ordonné, que toutes résolutions, ordonnances, ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent abrogées.
[Signé] JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 20 juillet 1848
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
L. A. ST-CERAN, Commis.

BUREAU DE L'EXECUTIF.

ATTENDU que Oscar Arroyo, Recorder de la paroisse de Plaquemines, s'est adressé à moi pour la cancellation de son cautionnement dûment, savoir:

Un cautionnement souscrit par le dit Oscar Arroyo comme principal, le douze de septembre 1846, comme Recorder de la paroisse de Plaquemines, ensemble avec George Washington Buford et Pierre Bayhi, comme cautions, chacun d'eux solidairement, l'un pour l'autre, pour la somme de deux mille piastres.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire sous quatre-vingt-dix jours après la dernière publication de cet avis, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à Baton-Rouge, le [illegible] de notre Seigneur mil huit cent [illegible] l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur, CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCE MUTUELLE.
[illegible] Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie, fondée en 18[illegible] pour la PRIME SEULEMENT.
LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE
De la Nouvelle-Orléans,
avec un capital garanti de
200,000 piastres.

Est maintenant prêt à recevoir des applications et délivrer des polices d'assurances, à son bureau situé à l'encoignure nord-ouest des rues Camp et Gravier, assurant contre l'Incendie et les Risques de Mer et des Fleuves, Aux primes du Tarif.

CETTE Compagnie, établie sur le principe d'assurance mutuelle, est une institution du pays. Ses bénéfices seront investis et employés ici, sous le contrôle immédiat des Administrateurs et non envoyés dans d'autres villes pour y être placés.

Toute personne assurant avec cette compagnie devient intéressée à son succès, et les profits, au lieu d'être répartis entre un petit nombre d'actionnaires, appartiennent aux assurés. Les Administrateurs, convaincus de la nécessité d'avoir un fonds de réserve considérable pour faire face, en cas de perte, à toutes les calamités ordinaires, garantissent au public qu'ils ont maintenant un fonds capital de

Deux cent mille piastres

sujet à tous les accidents fortuits du capital et responsables des pertes de la Compagnie.

Les Administrateurs croyant que cette somme offre des sécurités suffisantes aux assurés, et que cette Compagnie présente des garanties peu ordinaires à un règlement prompt et libéral en cas de perte, les fonds étant déposés ici, et l'institution étant purement une institution du Sud, ses actes ne peuvent être contrôlés par des directeurs étrangers, et seront conformes en tout point au mode d'affaires et aux coutumes du pays.

Le portefeuille de la Compagnie est en tout temps ouvert pour l'inspection aux personnes qui désirent faire des assurances avec elle.

ADMINISTRATEURS:

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barelli,	Wm. F. Converse,
David Hadden,	John D. Bein,
Nathan Jarvis,	George Jonas,
J. F. C. Vles,	John M. Bell,
E. J. Walsh,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John E. Hyde,
C. T. Buddecke,	Louis de Saulles,
C. A. Barrière,	O. L. Dabelsteen,
Z. Taylor,	Wm. Burgess,
J. Ridard,	C. R. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Stanton,	R. Simms,
H. M. Wright,	R. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
F. Puig y Puig,	D. L. Ranlett,
F. Y. Carlisle.	

SAMUEL BELL, Président.
THOS. A. ADAMS, Vice-Président.
CHAS. J. MANSONI, Secrétaire. 25juil—1an

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le magasin en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
Encoignure St-Philippe et Rempart
15 mars—ab

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. HUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 192, entre Conti et St Louis
2 dec—1an

THOMAS C. PAYAN & Co.,
10, RUE DU CANAL, 10,
Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE
LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD, au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

HOTEL DU CHENE VERT A BILOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, bosquets et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons entières complètement séparées de l'hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huitres et de poissons frais de toute espèce, tels que poissons rouges, truites, grognards, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique café, salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel Chêne Vert égal sinon supérieur aux plus beaux établissements de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 18 mai—4m

A LA GARÇONNIÈRE,
A MANDEVILLE.
(FACE AU GRAND WARF).

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent de monter à Mandeville en face du Grand Warf, un établissement dont le besoin s'était jusqu'ici fait sentir impérieusement et où les Pashas trouvera, au confort d'un Restaurant tenu dans le meilleur genre sous le rapport du service, les mets et les vins les plus exquis. On pourra se faire servir à la table d'hôte ou à la carte, et les prix seront modérés.

Au Restaurant est annexé une Barre où l'on trouvera toujours des liqueurs assorties et de 1re qualité.

Une Salle de Billard fait aussi partie de l'Etablissement où les Amateurs trouveront un délassement à la monotonie de la campagne.

Enfin, les propriétaires dans le but d'être agréables au Public, n'ont épargné ni peine ni argent pour procurer à ceux qui voudront bien les honorer de leur patronage toutes les commodités et le confortable qu'on peut désirer.

L'ouverture de l'Etablissement qui est entièrement neuf, aura lieu le samedi 25 courant, par un splendide Lunch.

N. B. Il y a un barbier perruquier attaché audit établissement.
16mai—3m BERTRAND COMBE & Co.

BOUTEILLES VIDES de Bordeaux—de 22 onces en caisses de 12 bouteilles, à vendre par
NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

VIN rouge et blanc, en barriques, 1⁄2 barriques et en caisses, à vendre par
NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

EN DOUANE—Cognac de M. Castillon jeune (1848), à vendre par
NADAU DU TREIL,
21 mai 20, rue Jefferson.

CENDRES DE SODA—50 barriques, 20 do huile Palma-Christy; 10,000 boisseaux crins à plâtrer à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
16av 98, Magasins, 11, Magasins Rouges

TERRE A FEU—200 barils américains, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
98, rue des Magasins, et
17av 11, Magasins Rouges

DE FOREST & Co, 20, rue Douane, offrent à des conditions libérales
300 balles coton écru 4⁄4
100 caisses coton blanc, diverses qualités.
50 balles coutil, 30 caisses cotonnade.
140 caisses indiennes américaines, div. qualités.
50 do do anglaises, droit au drawback.
10 do linons anglais.
14 do soie à coudre noire et couleur
1 do do espagnole noire.
1 do rubans do assortis.
200 balles étoupes de N. Y. 18mai

AMANDES.—50 caisses amandes douces et 30 caisses amandes amères, sans coques, à vendre par J F BERCIER & Co,
1lavril 54, Vieille Levée.

BOUTEILLES.—100 paniers en débarquement de la barque Orbita et en magasin, à vendre par
1lav J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

VIN MUSCAT.—100 caisses première qualité en débarquement de la barque Orbita et à vendre par J F BERCIER & Co,
1lavril 54, Vieille Levée,

IMPERIALES DE MANCHESTER—80 balles impériales supérieures, de 36 pouces de large, choisies expressément pour le marché mexicain reçues par le navire Geo. W. Bourne, à vendre par
McDOWELL & PECK,
16 mai 96, rue Gravier.

VIN ROUGE.—En débarquement du navire Emma Watts, de Bordeaux, 24 barriques vin rouge, à vendre par A. LAMBERT,
30 mai No 62, rue des Magasins.

HUILE D'OLIVE.—200 paniers huile d'olive de Marcelin Sue, de 12 bouteilles de 24 onces, 50 paniers et caisses de do do de 12 bouteilles de 18 onces, 10 paniers huile d'olive de Marcelin Sue, de 24 demi bouteilles, 10 do do do 12 do do,
à vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
27mai 27, rue St-Louis.

VIN DE CHAMPAGNE.—10 paniers vin de Champagne de la marque Irroy.
30 do do de la marque Flag.
A vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis.

SERRURES FRANCAISES—En magasin et à vendre par les soussignés;
15 caisses serrures françaises, numéros assortis.
LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis.

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—
20 caisses vin rouge Chateau Lafitte;
20 do do en demi bouteilles do;
50 do vin blanc Haut Sauterne et Chateau Equem.
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—Otard Dupuy & Co, en magasin et à vendre par les soussignés:
5 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy & Co 1840.
5 do do do 1844.
10 do do do 1846.
10 quarts do do 1846
LEOPOLD JEANNET & Co,
10mai 22, rue St Louis.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC—12 demi pipes eau de-vie de cognac fine Champagne Castillon, 1815.
5 barils do do do do
10 1⁄4 pipes do do do do
LEOPOLD JEANNET & CO,
10 mai 22, rue St Louis

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—
MOSELLE 5 caisses vin Winningen 1846,
do 5 do do Braunsberg,
do 5 do do Scarberg,
HOCK 5 do do Erbach 1846,
do 5 do do Charlottenberg 1842,
do 5 do do Marcobrunn 1834,
do 5 do do Johannesberg do,
do 5 do do Sparkling Moselle 1834
do 5 do Sparkling Hochheimer, à vendre par
25déc A. DELAMARE,
26, rue St Louis

CIGARES—Cabanas, Cabargne, Mensagero, Conquista et autres marques de tabac nouveau, Londres, Panetelas, Regalias, Medianos, etc., reçus par tous les arrivages de la Havane, à vendre par
LABORDE & ZIMMER,
31mai No 3, rue Front

A VENDRE par le soussigné:
10 quarts et 10 huitièmes pipes cognac,
30 meules fromage Gruyère,
60 barriques vin pour famille,
20 barils vin blanc,
20 livres champignons secs,
[illegible] caisses fruits à l'eau de vie,
[illegible] Havanes d'importation directe,
[illegible] prunes lor choix.
Un grand assortiment de grocerie pour famille.
JEAN FIRMIN,
[illegible] Encoig. Royale et St-Pierre.

G. W. DUNBAR,
MAGASIN DE CHAUSSURES,
en gros,
No. 20, Rue de la Douane,
Nouvelle-Orléans.

SALSEPAREILLE
du Docteur S. P. Townsend.
MERVEILLE DU SIECLE.

CE remède, le plus extraordinaire [illegible] le monde, est mis en bouteilles d'un litre six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur à tout autre. Il guérit les maladies sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

REMEDE DE PRINTEMPS ET D'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en administrant qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis cinq ans, ce remède a opéré plus de 100,000 cures, dont au moins 15,000 dans des cas réputés incurables, et a sauvé la vie à plus de

3,000 ENFANTS.
DIX MILLE CAS DE DEBILITE ET FAIBLESSE DANS LE SYSTEME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr Townsend rétablit une vigueur permanente dans tout le système, soit qu'il ait été affaibli par l'usage des médecines ou par les excès désordonnés d'une jeunesse passionnée. Ce remède a guéri des lassitudes dans les membres, des évanouissements, des prostrations du système nerveux, et enfin de toutes les maladies qui, négligées, conduisent le malade vers cette terrible fin qu'on nomme maladie de poitrine.

Cette Salsepareille est de beaucoup supérieure à toutes les compositions employées pour donner de l'activité au système, de la souplesse aux membres et de la force aux muscles.

MALADIES DE POITRINE GUERIES.

Maladies de Poitrine, Bronchites, Maladies de Foie, Rhumes, Catharres, Toux, Asthme, Crachements de Sang, Aigreurs, Phtysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Cotés, etc., etc. ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.
New-York, 28 avril 1847.

Dr. Townsend:—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux que rien n'avait pu guérir, et qui ne faisait qu'empirer tous les jours. Ma condition était devenue déplorable; je crachais le sang, j'avais des transpirations la nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais en avoir fini avec la vie. Votre salsepareille dont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux. Je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je ne tousse plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.
Tout à vous,
WM. RUSSELL, 65 rue Ste-Catharine.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements, la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'en pas moins exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

REMEDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes en couches. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit le lait. Ceux qui ont fait usage, peuvent qu'il est indispensable aux femmes en mal d'enfants. Il est extrêmement utile avant et après les couches, il prévient la constipation, les hémorroïdes, les crampes, les enflures de pieds, tristesses, battement de cœur, vomissements, douleurs de dos et des articulations et hémorragies, il régularise les sécrétions, et égalise la circulation du sang. La grande vertu de ce remède, est dans son infaillibilité et sa délicatesse. Avec lui on peut se passer de toute autre médecine. Un peu d'exercice en plein air, et une nourriture légère, sont les seuls auxiliaires nécessaires pour conserver la santé.

BEAUTÉ ET SANTÉ.

Le blanc, le cosmétique, les savons alcaliques et toutes préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint, resserrent les pores de la peau, et arrêtent la circulation du sang. Ces belles couleurs de la santé particulières aux femmes, et aux fleurs, disparaissent par degrés et sont remplacées par un teint livide et maladif. La libre circulation d'un sang riche et pur dans les extrémités donne sans autre secours des teintes rosées de la beauté, que tout le monde ne peut expliquer. Cette beauté est un don de la NATURE et non pas des fards ET SAVONS. Elle ne peut exister sans une libre circulation. Alors même qu'une femme serait blanche comme l'albâtre, si elle met du rouge et du cosmétique, et que son sang soit épais et impur, elle n'est pas belle. Que son teint soit brun ou jaune, si son sang est actif, déploie ses riches couleurs sur ses joues et donne à ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est fascinante.

OPINION DES MEDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecins de toutes les parties de l'Union. Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous le connaissons comme c'est une des meilleures préparations de Salsepareille qui soit offerte au public.
H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.
Albany, 1er avril 1845.

Encouragés par le grand succès et la vente immense de la salsepareille du Docteur Townsend, une foule d'individus employés par nos communes des Amers, extraits de Yellow Dock, &c. Ils les mettent dans des bouteilles semblables, quelques-unes ont volé et copié nos avis. Ce sont des imitations sans valeur qu'il faut éviter avec soin.

RUSES DES CHARLATANS.
Que chacun lise ce qui suit avec attention.

Il y a, dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend," que l'on représente comme la véritable, &c. Ceci est faux. Tout en exonerant de toute participation à cette fraude plusieurs des agents respectables qui vendent cette drogue dans notre pays, nous croyons devoir mettre le public en garde contre la ruse et la mauvaise foi des contrefacteurs, qui ne rougissent pas d'en imposer ainsi à la communauté.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $350,000 pour faire annoncer dans les papiers publics ou autrement, son inestimable remède qui, dans les Etats-Unis et dans la plus grande partie de l'Univers, a acquis une réputation qui a eu pour résultat une vente immense.

Ce fait a excité la cupidité de quelques hommes sans principes et entr'autres, d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années fait métier de publier des annonces à bas prix, et indiqué s'est adressé à un grand nombre de personnes, leur offrant l'usage de son nom pour la vente de la Salsepareille du docteur Townsend, et citant pour preuves qu'il y avait d'immenses profits à réaliser, les fortes sommes que nous avons dépensées pour frais de publications. Il s'est adressé entre autres, à M. Charles Watrous, éditeur du *Jamaica Farmer*, qui a méprisé et rejeté son offre. Mons. scrupuleux, MM. H. K. Andrews, l'un des anciens propriétaires de l'onguent de McAllister, Ralph Pomeroy, ex caissier de la banque de Belleville, N. J., qui ont jamais fréquenté les chiffons John Skillman et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Skillman & Co," ont employé cet homme qu'ils autorisent à faire usage de son nom, moyennant une modique rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend qui figure sur nos étiquettes, afin de distinguer des autres et de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui ces hommes font aussi graver sur acier un portrait du vieux docteur Townsend. Que le public soit juge d'un acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que ce lui qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend, trois figures de femmes et la façade de notre manufacture. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

☞ Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND, M. D., 126, rue Fulton, New York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à se louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au seul agent, pour la Nouvelle Orléans,
J. WRIGHT & CO,
20 aout—1 an 151, rue de Chartres

Magasin de chaudronnerie.

J. B. DUCRET.

rue St-Louis, No 14, entre Chartres et Levée.

INFORME MM les confiseurs, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel, qu'ils trouveront constamment chez lui tous les articles nécessaires à leur professions, tels que bassines, casserolles, moules, &c. On trouvera également bagnoires en cuivre et appareils pour chauffer l'eau dans l'espace de 15 à 20 minutes. Ces appareils prennent peu de place et sont très économiques pour le combustible. Tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai. 6juin—2m

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana Maid of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Allegheny, du Nord, et W. V. Kend, de Liverpool:
5 caisses cotonnade;
10 do casimirs noir et façonné;
3 do et 2 balles drap noir et façonné;
4 do satinet bleu et noir,
4 do et 2 balles couvertures;
7 do alpacca façonné et noir,
20 do d'indiennes imprimées,
7 balles flanelle rouge et blanche,
2 caisses do imprimee,
2 balles do croisée,
10 caisses coton blanc;
4 do coton écru;
4 do gingas;
2 do lenims croisée;
2 do nappes en couleurs 5⁄4 et 10⁄4;
1 do do et serviettes françaises;
Et un grand assortiment de chemises de peau et caleçons en laine et coton, gants, châles, articles pour modistes, bas de soie et filoselle, coton en bobine, mousseline de laine, &c., à vendre par
L. HAAS,
30 mars—6m 47, rue de Chartres.

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Soeurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, No 36, et Castillo No 2, aux prix les plus modérés.
J. P. SOUBIRAN

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Austerlitz, et à vendre chez M. Provost, rue Bourbon, No 230, entre Dumaine et Ste-Anne.
10,000 sangues hongroises et suédoises, arrivées du Havre par le Magnolia, et à vendre au même dépôt.

[illegible] Chartres 89, entre Royale et [illegible], au premier, se trouve une Eau de Cologne bien supérieure à celle que l'on vend chaque jour. Trompé par d'élégantes étiquettes charlatanesques, on se trompe, ou on achète souvent de très mauvaises; celle que l'on offre aujourd'hui est digne de toute confiance; on la vend à la bouteille à un prix très modéré. On peut se procurer par ce moyen d'essayer de la bonté de cette eau admirable et agréable qui rivalise, bien certainement avec celle de Jean-Marie Farina.

Avis aux Contribuables de la Paroisse de [illegible].

LES personnes dont les noms suivent, qu'elles soient résidentes ou non-résidentes, sont notifiées, qu'elles devront payer leurs taxes de paroisse ainsi que les frais, au bureau du collecteur soussigné, situé dans le local des séances du Jury de Police, à Gretna, dans un délai de dix jours, à compter de la date du présent avis, sous peine de voir saisir et vendre leurs propriétés pour satisfaire aux dites taxes.
Le 21 juin 1850.
LOUIS DELERY, Collecteur.

Arnoult & Co., J P	Adams, Mme Ann
Armitage, Succession de	Ambridge, suc., de G
Assman, Mary	Alemann, Nicholas
Assell, Sally	Archer, Richard
Andrew, J W	Auch, Gaspar
Beard, Lee	Blanc, J A
Bank, Thomas	Barba, Joseph
Buckley, Maria	Beard, J R
Bloodbury, Mary	Barry, Andrew
Bebas, J W	Bergin, Jean
Brunette, Jean	Benhard, D
Baldwin, James	Boswell-Josephine
Beard, J A	Blond, Jeffy,
Bunch, Mary	Bowers, Sr.,
Bland, Henry	Bowers, J B
Bein, syndic, Richard	Bienvenu, A D
Barnes & Co., Chas	Bienvenu, Théodule
Barry, Robert	Bach, J M
Brown, F S	Bell, W
Boyd, William	Bird,
Bein, J D	Bets, Nicholas
Baily, J	Beaulieu, Veuve
Bank of Orleans	
Calhoun, John	Culbertson, John
Cunningham, P	Clauson, P
Cotton, D R	Conrad, F D
Carrollton, W	Chanson, Francis
Cook, Thomas	Cooklin, J C
Cook, J R	Cox, A R
Curry, Elizabeth	Collins, C C
Caillou, succession de P	Couvent, Catherine
Cobb, J C	Coulon, Augustin
Coleman,	Caldwell, J W
Cullin, Ellis A	Carlin, Eug., suc., de
Dolbear, J B	Decourmant, Amanda
Duverney, Etienne	Durant, Th. & Camack
Deslattis, A	Dowenbauer, B
Downer, M	Dolbear, J W
Downey, E S	Decourval, H
Dennis, J. W	Dominique, E
Dwight & Strawbridge,	Damont, J B
Deboisblanc, A	Docker, M
Daimont, F	Duffy, James
Dennis, Samuel	Delapuente, M
Deblin, Louis	Desmare, John
Eason, Wm A	Ewin, James
Essie, f c l	Elwin, C L
Forsyth, G C	Fortier, Babie, f w c
Faurie, L	French, Angelica
Fine, Jeanne	Francisford, G
Florence, Benjamin	Frost, G A
Flemin, Joseph	Golden, Martin
Guidemester, M C	Grant, Alex
Gregoire, Noel	Gormeley, suc., de W
Gostenhofer, John	Grymes, J R
Green, John	Goodwin, Martha
George, Field	Gruner, Petit
George, Thomas	Girod, Nicolas
Guilbotts, Edward	Golden, Bernard
Gore, D W	Helmer, John
Hodge, Andw., Jr	Hogan, R
Henrick, W	Harry, Andrew
Hamilton, W	Hadden, Ed
Henrick, A D	Harper, T H B
Harod, Chas	Herman,
Heirsing, Lavi, suc., de	Hall, W C
Hines, R M	Harrison, J
Harvey, Mme Louisa	Hurst, Mme Ann
Hoey, John	Hartley, James
Hurst, C & Cornelius	Hue, L A
Hero, Andrew	Jardelle, M
Jacobs, A	Jacobson
Joseph, Louise	Kuss, Wandell
Kline, Esther, Mme	Kirk, L A
Kummie, J	Kuli, Conrad
Kerr, L L	Kerner, Hannah
Kuttia, Manson	
Lebde, J A W	Labarre, P
Leech, Richard	Labarre, P L
Labarre, A L	Leonard héritiers
Lebreton, C	Lange, Joseph
Lyllie, D Th	Lush, Henry
Leeds & Co	Laidlow, P
Lasthrop, Henry	Labarre, A P
Larue, Joseph	Littlefield, J D D
Maybin, J A	McMahon,
Mullon, John	Mace, L F
Morton, W	Manson, George
McCarty, héritiers de	Marks, J B
Morino, Thérèse	Meuners, J
McKinny, James	McAffie, R A
McKinna, Hugh	Muspratt, P W
Marchand, veuve	McCune,
Marks, Josiah	Martineau,
Musgrove, J	Mason, W
McGuire, J	Martin,
McAffie, Dennis	Morrison, Jacob
Marie, f c l, Rose	Montegut, Edgard
Mears, J S	
Nicolson, John	Norton, F H B
Newton, A W	Newton, Joseph
Noble, J B	New Orleans Car R R
Newland & Holmes,	
Ogsmer, Christophe	Ogden, R N
Ortiz, G & Emanuel	
Pilsbury, Ed	Poland, Suzane
Preston, I T	Palmer, Mary L
Pollock, success. de	Patterson, W H
Pieron, C A	Parkinson & autres, R
Passelau, P	Pot, Hamilton
Pepper, J F	Price, Thomas
Prudon & Brothers,	Pugh, W W
Pierre, Marie J	Pierre, Louis
Rock, suiss succ. de	Ruben, Nicolas
Rean, L A	Rastrop, M
Rodriguez, G L	Reed, Mme K
Richard, A	Rochburn, V
Rean, Joseph	Rantoul, Alex
Reyners, Louis	Ritner, Noel
Roche, Raphael	
Spatmer, H D	Schlinger, Michel
Seymour, A	Smith, Samuel
Schmidt, John	Stott, H D
Servers, Paul	St Mary Ferry Co.
Squire, W C	Sauvier, S
Saul, Thomas	Schrob, Mathias
Stanneleim,	Sanchez, Alfred
Stewart, P	Stiles, Ellas
Soilee, Joseph	Sheik, A L D
Salisan F & Agnes	
Tigier, C W	Tuthill, suc. de la veuve
Thompson, W F	Terrell, Richard
Turner, Fielding	Toy, Mme Sarah
Turville, R P	Thibeau, success. de
Turayre, J B	Taylor, R W
Turner & Renshaw,	Trudeau, veuve
Vignaud, Jean	Vidal & autres
Vernon, F	
White, J A	Wenderberg, W F
Wood, Robert	Woodrof, Clara
William, John	Walder, Jacob
Wade, Rachel	Wagner, J M
Waterman, D C	White, W W
Weiber, Mathieu	Wallace, Levy H
Winston, F E	Weske, Human,
Washington J S	Witt et Bruner, G
Wadsmouth, S W	Wyman, Henry
Wenkley, Henry	Wandellen, Doll
Wendestrand, J, h c l	
Zebriske,	Zabley, veuve

22juin—[illegible]

MAISON-ROUGE ENTRE LES DEUX MARCHÉS

MARCHANDISES SECHES.

Jos. N. ROBERT & CO.

LES soussignés favorisés des encouragements continuels qu'ils reçoivent de leurs amis et du public, se trouvent dans la possibilité de pouvoir disposer de leurs marchandises à des prix rivalisant les meilleures maisons des grandes villes du Nord, aussi en reconnaissance ils s'efforcent de maintenir cette confiance en suivant toujours le même système de vendre à très bon marché.

Ils offrent maintenant en vente des indiennes à 6 1⁄4 cent la yard, jaconats à 10 cents, bareges à 25 cents, mousselines blanches, brochées et à carreaux, coutil, toile du Nord et cotonnade à pantalons, merinos, alpaca, alepines, bombazines, listados, bretagnes, toile d'Irlande, fil d'épreuve, brun blanc et écru, et une grande variété d'autres articles.

Les personnes qui n'ont pas encore visité le MAGASIN ROUGE sont instamment invitées de venir examiner ce stock de marchandises sèches, en s'informant du prix elles se convaincront qu'il sera de leurs intérêts de leur accorder la préférence.
5 juin JOS. N. ROBERT & CO

CHEMISES, CRAVATES, GANTS, &c

LAGAY & LECANU,

36 rue de Chartres.
SUCCESSEURS DE L. E. SILVESTRE & Co.

OFFRENT à vendre à très bon marché les marchandises suivantes reçues par les navire Mediator, Hero et steamship Ohio, de New York
100 douz. chemises devant toile, plis nouveaux,
50 do chemises couleur, extra bon teint,
20 do chemises bleues rayées,
50 do chemises peau, coton écru et blanc,
20 do do do coton croisé,
100 do do do coton blanc et écru gaze,
50 do do do mérinos gaze et Caledonia
10 do do do extra do et gossamer,
10 do do do soie unies et rayées,
55 do caleçons croisés, unis et fil à lacets,
45 do cravates batiste, coutil et jaconnat,
150 pièces foulards nouveaux croisés, Polka, Corn et Spitsfields,
45 douz. mouchoirs batiste, brodures couleur,
500 do chaussettes coton écru, bon marché,
100 do do extra silk choked,
126 do do anglaises extra sole, coton écru e blanc et rayées,
25 do do fil blanc et écru,
50 do bretelles françaises et américaines nouv
30 do gants soie et fil, extra, etc.
LAGAY & LECANU,
17 av 36, rue de Chartres.

A LOUER.

UN beau Magasin neuf en briques à trois étages, venant d'être bâti, situé à Lafayette, rue Tchoupitoulas, entre les rues Ste Marie et St André, vis à-vis le wharf des steamships de la ligne de Chagres.
AUGUSTE MOLIER,
21jn No 90 rue St-Louis

Magasin à Louer.

A LOUER le magasin maintenant occupé par M. G. W. Dubar, No 30, rue de la Douane entre Chartres et Levée. Possession en sera donnée en juillet. 6juin

A LOUER—Le magasin No 6, rue Conti, occupé présentement par MM. J. B. Plauché & Co—Possession en sera donnée le 1er juillet. Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co.,
30mai 22, rue St Louis

Maison à louer à Biloxi.

UNE charmante maison en bois à deux étages, située sur les bords du lac, à environ deux-cents yards de la résidence du major Montfort. Cette maison a 10 chambres et une très bonne fontaine dans le voisinage. S'adresser à M. JOHN COLLEY, Biloxi ou à
PAUL JUGE FILS & CO,
29 mai 27, rue St-Louis.

A louer.—UNE jolie résidence bien aérée, située rue Constance, entre celles des Orangers et Richard; on la louera à bon marché à un bon locataire, du 1er juin au 1er novembre prochain. Pour plus amples informations, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
22mai 35, rue Natchez

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St-Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
19 jan—☞ A. TRUDEAU.

A LOUER—Deux jolies résidences bien aérées, convenablement distribuées pour des familles, situées rue Condé, entre Hôpital et Quartier. Pour les conditions, s'adresser à
DOMINIQUE LANATA,
11jn rue Jefferson, No. 9.

A LOUER—Un bureau au 2e étage, ayant balcon sur la façade, situé au No 13, rue Bienville.
Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à A. COUTIN & RANSON,
18jn 13, Bienville

A LOUER à partir du 1er juillet.—Un magasin en briques à trois étages, situé encoignure Hôpital et Chartres.
S'adresser à EDWARD SHIFF,
20 juin—2m No 78, rue du Canal.

Maison Californienne à Mandeville.

A LOUER pour le 1er juillet, une maison à deux étages, composée de 4 chambres, 2 cabinets et une galerie; cuisine et chambres de domestiques.
Pour les conditions s'adresser à
J. F. BERCIER & CO.,
18 juin No 54, Vieille Levée.

Hotel Français et Espagnol.
37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Mexico par les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement du No 37, Broadway, à quelques portes plus loin, qui se trouve considérablement agrandi, au No [illegible] qui est vaste et commode et où elle peut offrir de jolis appartements pour les familles.

Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Belle propriété [illegible] rue Tremé.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 29 juin 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un terrain dans l'îlet borné par les rues Tremé, Ursulines, St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant 46 pieds 8 pouces de face à la rue Tremé, sur une profondeur de 96 pieds. Ensemble la grande maison en bois contenant six chambres, cuisine, puits en brique, etc. etc., etc., le terrain est très élevé; le tout conformément au plan.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Acte de vente pardevant O. De Armas, notaire public. 25 juin

A Vendre pour cause de départ,
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 29 juin 1850, à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'encoignure des rues Victoire et Mandeville,

Le fond d'un magasin de grocerie parfaitement assorti et bien achalandé.

Les personnes qui désireraient acheter l'établissement à l'amiable, voudront bien s'adresser sur les lieux avant la vente.

Conditions—Comptant—La grocerie sera vendue soit en détail ou en un seul lot, à la convenance des acheteurs. 25 juin

Terres à sucre de valeur.

J'OFFRE à vendre à l'amiable 957 30⁄100 acres de terres à sucre de choix in T. C. R. 9 et 10 E. situé dans le bayou Grosse Tête, rive gauche, paroisse Pointe Coupée, à l'abri de l'inondation et sans qu'il soit besoin de levées, parfaitement boisé et environ 100 arpents de terre défrichée.

Conditions libérales.

AUSSI—Une plantation sans esclaves presque vis-à-vis le bayou Sarah. La terre est sur une pointe et contient 1000 arpents, (plus ou moins); il y a quelques améliorations telles que: cabanes à nègres et les restes d'une sucrerie incendiée.

Cette propriété a de la valeur et à vendre de 10 à 12 ans de crédit sur billet portant hypothèques à 6 pour cent d'intérêt.
J. A. BEARD, Encanteur.
21mai Bureau, 10, Banks Arcade Passage.

EN débarquement du navire Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 20 barriques vin Montferrand,
DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
5 juin 35, Natchez

EN déchargement du navire l'Oscar, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
100 boîtes petits pois, marque Deffes & Co,
150 do cèpes à l'huile, do,
700 demi boîtes idem au naturel, do,
2 caisses pâtés truffés, en demi et quarts boîtes
1150 boîtes sardines à l'huile do,
450 3⁄4 do do do do,
2500 1⁄2 do do do do,
300 1⁄4 do do do do,
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5 juin 35 rue Natchez

CHAMPAGNE.—400 paniers vin de Champagne de diverses marques, en magasin et sous les clés de la Douane, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
5 juin 35, rue Natchez

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 100, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 154, rue de Chartres 3jn

EN DOUANE—10 quarts cognac fine champagne 1815, de Castillon jeune et autres.
10 huitièmes do do do do
15 quarts do do 1825 do
15 huitièmes do do do do
10 demi do do 1846 do
8 quarts do do do do
16 huitièmes do do do do
A vendre par NADAU DU TREIL,
4av 20, Rue Jefferson

EN MAGASIN.—100 1⁄2 barriques vin blanc, Sauterne.
20 demi barriques vinaigre blanc, de la marque Minvielle et Ducos.
Fruits à l'eau de-vie et au vinaigre.
Huile de Bordeaux en paniers et en caisses.
Absinthe de Yersin & Lecoultre, Kirch wasser.
A vendre par NADAU DU TREIL,
4av 20 Rue, Jefferson.

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 28avril—1an

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—Actuellement en déchargement des navires Moses Wheeler et Iguanteem et en magasin, un assortiment général de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, etc.

Une attention toute particulière est donnée aux ordres pour les plantations. Brodequins Russet et chapeaux de laine, à vendre par
FROST & Co,
8 juin 10 rue des Magasins

EN débarquement des navire Eli Whitney et Oscar, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, sur la Levée ou à leur magasin à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité
140 barriques bon vin rouge pour famille.
BOYER FRERES, Enc agnure
10juin Moreau et Mandeville 3me Municipalité

INCESSAMMENT attendu par les navires Jane Pennell et Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
145 barriques vin rouge (marques diverses) et bon ordinaires.
BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me
25 avril Municipalité

EN débarquement du navire Emma, capitaine Ballaseur, et à vendre par les soussignés
40 barriques vin rouge bon pour familles.
BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me
25 avril Municipalité

Magasin de Musique et d'instruments de musique en liquidation.

T. E. BENOIT, No 78, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, offre son grand assortiment d'instruments et de musique à des prix réduits, qui ne manqueront pas de décider l'acheteur pour le bon marché:
Guitares de $3 à $40.
Violons de $1 25 à $12.
Flûtes, Clarinettes; Flageolets, instruments en cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instruments à très bas prix.
La monture de cordes de guitare à 40 c.
do do de violon 25 c.
Musique classique et moderne,
40 pour cent de remise sur les prix marqués.
MM les marchands de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont ils auront besoin dans cet article.
17 dec

Cotonnade Française.

EN débarquement du navire Scargo, du Havre—
10 balles cotonnade bleue unie.
6 balles do petits dessins pour enfans.
1 caisse Nankin nouveau.
1 caisse mousseline blanche à pois, à vendre par
1lav A. DE GOER & RIFFLARD.

Maison de Commission à Paris.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et commerçants en général, que leur maison à Paris se chargera à l'avenir des achats en commission de toutes espèces de marchandises soit pour les Etats Unis ou tout autre pays. Leur longue expérience dans les affaires en général, les mettra à même de contenter ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance, ils se chargeront sur les consignations à la Nouvelle Orléans et Paris, feront toutes les avances de fonds nécessaires à ce genre d'affaires à des conditions raisonnables.
50, Petites Ecuries, Paris.
21, Magasins, N. O. } H. DE GOER & RIFFLARD
15av—

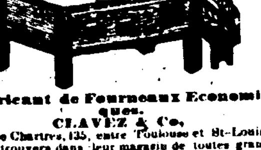

Fabricant de Fourneaux Economiques.
CLAVEZ & Co.
Rue de Chartres, 135, entre Toulouse et St-Louis

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs, de fourneaux portatifs, et tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, à des prix très modérés. 11 aout

Californie—Californie.

LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités telles que poteaux, planches larges et étroites; bois de plancher emmouveté et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux.
DE POUILLY & GAGNET.
Vieux Bassin ou au moulin Promenade
8av Carondelet.

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés les articles suivans reçus par les derniers arrivages du Havre, de Liverpool, New York et de Boston—
Manteaux satin à la reine, grande nouveauté.
Manteaux mérinos cachemire, do
Mantelets en taffetas couleurs changeantes, do
Mantelets satin ouatés et non ouatés, do
Mantelets en moire, do
Mantelets pour enfans, do
Chemises mérinos pour hommes, dames et enfans.
Caleçons mérinos pour hommes et pour dames.
Bas de soie et de coton de toutes descriptions.
Chaussettes de laine et de coton assorties.
Mousseline pour rideaux et pour moustiquaires.
Courte pointe en piqué pour grands lits.
Couvertures en molleton pour grands et petits lits.
Perkale blanche unie de toutes les qualités.
Perkale blanche brochée, (brillanté)
Perkaleen couleur.
Coton blanc superfin pour chemises (des Indes).
Cotonnade assortie, perkale en couleur.
Toile à drap française et anglaise de 12⁄4;
Toile d'Irlande, Bretagne et platille;
Ouvré de Russie et d'Ecosse;
Serviettes et nappes damassées;
Serviettes à liteaux en couleur;
Services de table français et anglais;
Nappes damassées depuis 10 couverts jusqu'à 30
Beige imprimée 10⁄4; shals cachemire imp. et tartan
Tapis français, descente de lit;
Alpacca noire et en couleur;
Mousseline de laine noire 3⁄4 et 5⁄4;
Etamine noire et en couleur;
Flanelle blanche, rouge et jaune;
Flanelle française, dite mousseline;
Indienne en couleur et demi deuil;
Indienne à meuble unie et damassée;
Taffetas noir en 3⁄4 4⁄4 et 6⁄4;
Gros d'Ecosse, satin à la reine, levantine;
Serges, moire et florences assortis;
Mouchoirs Madras véritables; do do imitation
Châles barège noirs; Barège noir en pièce;
Barège imprimé; Voiles barège noirs et verts;
Coutil et Gingas à matelas;
Coton écru et blanc 3⁄4 4⁄4 6⁄4 et 12⁄4;
Coton [illegible];
Frange et passementerie; Gants chevreaux;
Mérinos en laine couleur unis, velours soie;
Mousseline linon batiste claire;
Mouchoirs batiste ourlés à jours;
[illegible] brodés et garnis de dentelle;
[illegible] pour hommes;
Mouchoirs batiste pour enfans;
Mouchoirs soie foulards;
Crêpe noir et blanc, dentelle valencienne;
Casquettes en drap pour enfans;
Plumeaux plumes grises;
Corsets paté sans coutures;
Eventails en ivoire et en nacre;
Boîtes à ouvrage en palissandre;
Fil [illegible] de Marshall;
Coton à coudre en bobines, d'Alexandre;
[illegible] à coudre d'Italie;
Galon [illegible] du No 2 1⁄2 à 20;
Tartan pour manteaux, drap et casimir;
Eau de fleur d'oranger triple;
Vinaigre de toilette de Bully, infaillible pour désaltérer la peau.
D. B. MACARTY,
8 oct 226, rue Bourbon

[illegible] Vins rouges supérieurs.

REÇU par les navires [illegible] et Oscar, de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
[illegible]
PAUL JUGE Fils & Co,
21 juin 27 St-Louis

VENTES DU JOUR.

Glaces.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI mercredi, 26 du courant, à midi, il sera vendu à leur magasin d'encan, encoignure St Louis et Chartres, pour clore une consignation, un envoi de glaces, cadrés en acajou et de différentes grandeurs 26 juin

PAR VINCENT & CO.
43 rue Bienville.
J. EUGENE TOURNÉ, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi, 26 du courant, à quatre heures et demie, le fond du magasin de marchandises de fantaisies, situé No 75, rue Royale. 26 juin

Vente définitive et sans réserve, pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu, mercredi 26 juin 1850, à quatre heures de l'après-midi:

Le fond du magasin de meubles de C. Benoit, rue Royale, No 247, consistant en toute espèce de fournitures pour ébéniste.
Placage palissandre courbain;
Placage acajou et bois massif;
Marbre blanc pour toilette;
Ferrures diverses;
Etabli, presses et outils de toute espèce, &c., &c., ainsi que tous les meubles et l'installation du dit magasin—Aussi: un beau piano.

Le tout sera vendu au comptant et en lots convenables aux acheteurs.
Conditions—Comptant. 24 juin—3

Magasin de valeur sur la rue de la Levée, avec des Actions de la Banque des Citoyens.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan le mercredi, 26 courant, à midi, à la Bourse St-Louis,

Un terrain de valeur situé rue de la Levée, entre les rues Esplanade et Quartier, mesurant 24 pieds de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 77 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue du Quartier, 77 pieds 7 pouces sur la ligne opposée; ensemble le magasin en briques à 2 étages, la cuisine en briques à 2 étages; et aussi 110 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Cette propriété est située en face de l'Hôtel de la Monnaie—Le tout d'après un plan fait par C. A. de Armas, et qui sera déposé à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2850 dues à la Banque des Citoyens, le 1 janvier 1851 et renouvelable selon la charte de la dite Banque. Pour le reste, 1⁄4 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21jn

Terrain et Maison chemin du Bayou.
PAR BONNEVAL ET BENIT,
Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 26 courant, à midi, à la Bourse St Louis,

UN certain lot de terre dans l'îlet formé par les rues Esplanade, Roman, Prieur et le Chemin du Bayou, mesurant 32 pieds au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 80 pieds 11 pouces. Ensemble la maison et cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent et qui sont presque neuves.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $300 dû le 4 Aout 1850 et la balance 1⁄4 comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les banquettes sont faites et payées ainsi que la rue qui est pavée.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.
21juin

Vitres—Vitres.
PAR A. BLACHE.

MERCREDI, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de la Vieille Levée, No 39,
300 caisses vitres assorties de grandeurs.
Conditions—Comptant. 25 juin

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 26 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encoignure des rues Richard et Constance, un assortiment de comestibles en général, de liqueurs, &c. &c. 25ju—2f

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour cause de départ.
PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi prochain, 1er juillet, à dix heures du matin, rue de la Commune, No. 263, entre les rues St-Pierre et St-Paul, et sans aucune réserve,

Un assortiment de meubles se composant de tables de centre, tables à cartes, tables à manger avec extension, chaises en bois de rose et acajou, bureaux, armoires, glaces et consoles, un magnifique piano, tapis, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc. etc.

Les meubles n'ont pas servi six mois et sont neufs.
26 juin

Indigo, Thé, Madère, Cognac, Vin Rouge, etc.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI 29 courant, à 10 heures, il sera vendu, pour clore diverses factures, avant le 30 juin, au magasin de W. F. Vredenburg & Co, No 20 Vieille Levée, au 1er,
6 caisses indigo de Manille,
21 boites thé, "Imperial et Gunpowder,"
4 demi caisses thé noir,
60 quarts vieux vin de Madère,
55 quarts et huitièmes vin de Madère de Sicile,
6 pipes rhum de Jamaïque,
9 pipes genièvre de Hollande,
24 quarts cognac.

Ainsi que des vins en caisses des marques ci-après: vieux Léoville, Margaux, Lafitte, Hermitage, Sauterne, etc.

Vins en barriques et demi-barriques, ainsi que divers autres articles qui seront vendus expressément pour clore des factures.
Conditions libérales à la vente. 26 juin

Porto, Madère et Huile.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI 27 courant, à 5 heures, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue Dumaine
200 quarts vin de Porto,
200 do do Madère,
184 paniers huile Enrico, 24 onces,
86 do do do 1⁄2 bouteilles.
En déchargement du navire Césare, venant de Marseilles
Conditions à la vente. 25 juin

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 27 juin 1850, il sera vendu, à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,

125 colis et lots de marchandises sèches de saison, se composant en partie de: toiles en pièces et demi pièces, gingas fil, listados, coutil fil, damassé et ouvré fil, jaconats imprimés, barèges, ginghams, organdis, mousselines blanches, brochées, à carreaux, rayées et brodées, mouchoirs madras, foulards soie, mouchoirs batiste, unis, chemisettes brodées, ombrelles et parapluies soie, bas, gants, etc.

Aussi:

Marchandises du pays, telles que: cotons 4⁄4, blancs et bruns, coutil, denims, coutils à matelas, étoffes rayées, cotonnades, indiennes dessins nouveaux et à meubles, etc., etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 24jn

Marchandises du Pays.
PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 27 juin 1850, il sera vendu à 10 heures à son magasin d'encan No 8, rue du Canal,
5 caisses coton blanc 4⁄4,
10 balles do croisé,
8 do denims blanc,
10 do do marque de l'Aigle,
10 do coton écru 4⁄4, Chicopee,
10 do do do 1⁄4 Nelson.
Conditions libérales à la vente. 24jn

Fond de confiseur à l'encan.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI 27 juin, 1850, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 2, rue Poydras
Un fond et laboratoire de CONFISEUR.
Aussi 300 bouteilles sirops et liqueurs.
Bocaux et bouteilles vides.
Barre pour mais, comptoir, vitrières d'étalage, étagères, tables, et tous les ustensiles en usage pour confiseur. 24juin

SANS RESERVE.
Lots de choix dans le faubourg St-Jean, Première Municipalité.
PAR J. A. BEARD, *Encanteur.*

JEUDI 27 juin, il sera vendu, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve:

Douze lots de terre situés dans l'îlet borné par le Chemin de Gentilly, la rue Lepage, Septième et Broad, Nos 1 à 12, mesurant chacun 30 pieds de façade, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, très convenables pour une habitation particulière.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés. Dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à échéance, ils porteront 8 pour cent d'intérêt par an.

Actes de vente par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 juin

Soixante terrains de valeur situés dans le village de Madisonville, paroisse St-Tammany, convenablement situés pour résidences d'été.

LA VENTE SANS RÉSERVE.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau, No 54 rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 29 courant, à midi, à la Bourse St-Louis,

Soixante lots de terre situés dans le village de Madisonville, paroisse St Tammany, propres à bâtir des résidences d'été.

Aussi:—Quatre portions de terre contigus au village de Madisonville, ayant chacun 9 acres.

Aussi:—Un morceau ou portion de terre contigu aux précédents, ayant 4 arpens.

La propriété ci dessus décrite mérite l'attention des personnes qui désirent bâtir des résidences d'été. La terre est haute et n'est qu'à une distance très rapprochée de la ville. Parmi les avantages de ces terrains le public doit se souvenir que Madisonville a été choisi pour être le dépôt du chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et Jackson, entreprise qui donnera une très grande valeur aux propriétés de ce charmant village.

Conditions:—La moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété. Les actes de vente pardevant A. Dorio court, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan sera exposé à la Bourse St-Louis. 21juin

LIQUIDATION.

LA société existant sous la raison de commerce Tiblier frères, devant être dissoute à la fin d'août prochain, les soussignés préviennent les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront leur stock de marchandises à 25 pour cent au dessous du prix coûtant, se composant d'un grand assortiment de marchandises françaises très convenables pour la saison. Choisies et importées par un de ces messieurs venant d'arriver de France. Les dames sont instamment priées de venir les visiter convaincues qu'elles y trouveront leur avantage.
TIBLIER FRERES,
Encoignure Dumaine et Condé et encoignure Camp et Julia.

P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.

M. C. Tiblier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires offre à vendre les marchandises de ce magasin avec la même réduction que celle désignée ci dessus.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.
7 mai—4m

WILLIAM PRICE, Plombier,
No. 162, RUE POYDRAS,

A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douches chaudes et froides, bassins à lavabos, robinets à lieux d'aisances, fontaines, pompes de force, pompes à bierre et autres, arrangées dans le meilleur goût; tuyaux en plomb et plomb en feuilles de toutes descriptions et s'employer de toute espèce de manières; poses et réparations de toute espèce d'ouvrages à bord des navires. Les prix sont modérés ☞ Ils sont en outre, AGENTS pour les GATCHEL'S PATENT HYDRAULIC RAM.
7janv—1an

Pompes—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, [illegible]

[illegible]

POUR LA CALIFORNIE
VIA CHAGRES.—Compagnie des steamers de la Malle des Etats-Unis.—Le magnifique steamer neuf FALCON, sous le commandement du lieutenant H. Hartstein, partira dimanche 30 juin à 9 heures précises, avec les malles de la Californie et de l'Oregon.

Prix du Passage.

Pour Chagres, à la Chambre,	$40
—— Hamac,	$65
A l'entrepont, nourriture de l'équipage,	$45

Nul passage n'est considéré arrêté s'il n'est payé. Les billets doivent être pris chez les agents.
PARADISE, LAWRASON & Co,
106, rue des Magasins
☞ Un médecin est attaché aux navires de cette Compagnie 22 juin

POUR NEW-YORK VIA HAVANE.—Compagnie de la Malle des E. U.—Le magnifique steamer FALCON, Lieutenant H. J. Hartstein, de la marine des E. U. partira pour le port ci-dessus, dimanche 30 juin, à 9 heures A. M. du bout de la rue Ste Marie à Lafayette. Les chambres de ce steamer sont parfaitement disposées, les cabines bien aérées et le confort de la table insurpassable.

Un médecin expérimenté est attaché au service de ce steamer.

Prix du Passage:

Pour New-York—Salon des dames	$ 75
—— bamacs	60
—— Entrepont	25
Pour la Havane—— Salon d'avant	35

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports.

Les passagers pour New York se transfèreront à la Havane à bord du steamship "Georgia."

Nul passage ne sera considéré arrêté s'il n'est payé.

Tous les bills de passage ou de fret doivent être réglés au bureau des agents.
PARADISE, LAWRASON & Co,
22 juin 106, rue des Magasins

Pour les Attakapas.—Voyage d'été.

Le beau steamer bien connu et tirant peu d'eau FLORA, capt. J. J. Labarthe, vient d'être préparé pour les voyages d'été et prend la place du Rio Grande, il partira pour les Attakapas mercredi du courant, à midi, et prend du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires de la route.

Le Flora est maintenant prêt à recevoir son fret vis à vis la rue St Louis. Pour plus amples informations s'adresser à bord ou à
J. B. BELLOCQ
25jn ou CHAS DE BLANC.

POUR LA COTE, LES FORTS, LA PASSE DU SUD OUEST ET LA BALISE.

Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION capt. Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures A. M. pour les ports ci dessus et reviendra en ville le mardi soir.

Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
25jn ☞ MAUNSEL WHITE & CO.

POUR BALISE.—Passe Sud-Ouest et la Côte. Deux voyages par semaine.—Le steamer bon marcheur MONDIANA, capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir.

Il repartira de nouveau pour Pointe-a la Hache tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour le jour suivant. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue St Louis, Nouvelle-Orléans, ou à CHS DE BLANC.
2 mars 10, rue de la Nouvelle Douane

Paquebot de la malle des E. U. POUR COVINGTON via MANDEVILLE, LEWISBURG et MADISONVILLE.

Le magnifique steamer bon marcheur JENNY LIND, capitaine T. W. Dunbar, tera à la place du steamer LENORA, les voyages ci dessus et partira de l'extrémité du Rail road Pontchartrain tous les jours excepté les dimanches à l'arrivée des chars de une heure P. M. et repartira de Covington tous les jours excepté les dimanches à six heures A. M.

Pour plus amples informations, s'adresser à
PAYNE & HARRISON, rue Poydras, 68
STEVENSON D. MERRITT & Co.
7 rue Gravier, N O
W. L. CUSHING & Co, 55, rue Commune
J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée
Passage seulement 50 cents
Repas extra 50 cents.

☞ Le JENNY LIND partira à l'avenir pour Covington, Mandeville, Madisonville & Lewisburg les SAMEDIS après l'arrivée des chars de quatre heures de l'après midi et les DIMANCHES après l'arrivée des chars de huit heures du matin et sera de retour le même soir pour le départ des chars de sept heures P. M. Il repartira le LUNDI à Madisonville, Lewisburg et Mandeville LUNDI à cinq heures A. M. et arrivera au Railroad à temps pour le retour en ville des chars de huit heures A. M.
1 juin

Compagnie de Navigation à vapeur du Lac.

Arrangements pour l'été.

Paquebot des Etats pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Covington et tous les ports intermédiaires.—Le paquebot à vapeur OLIVIA, capitaine J. W. Hoffman, partira à l'avenir de la Nouvelle-Orléans après l'arrivée des chars de quatre heures de l'après midi ou de ceux de onze heures conformément à l'avis. A son retour il partira de Covington à cinq heures du matin, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au wharf du Railroad pour que les passagers puissent se rendre en ville par les chars de huit heures du matin.

☞ On annoncera tous les jours l'heure de son départ dans le Sunday Delta.
EUGENE ROCHEREAU & Co,
17 rue Pierre St Louis

☞ MARTIN & Co, Covington
27 avril LEWIS AYCOCK

☞ Le steamer [illegible] partira à l'avenir pour Covington, Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les samedis à l'arrivée des chars de 2 1⁄2 heures P. M.

Un avis aux lettres sera déposé chez M. Judson, encoignure Camp et Canal.

Partira le 29 courant.
POUR LE HAVRE.—Le navire neuf et de première classe ARCADIA, capitaine Cocheu, étant doublé en cuivre et construit de beaux et vastes emménagements pour passagers. [illegible] partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue [illegible]
H. V. BAXTER, 75 rue Commune
ou à J. P. WHITNEY & Co.
24 juin 61 rue du Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier REBECCA, capt. Skolfield, [illegible] partira pour [illegible] chargement pour fret ou passage s'adresser à bord [illegible]
H. V. BAXTER,
ou à J. P. WHITNEY & Co.
Pour passage [illegible]

POUR BORDEAUX. [illegible] CAR, cap. A. Lavelle, [illegible] engagé, partira pour le port [illegible] comptant. Pour passage [illegible] capitaine à bord ou à A. & F. MAGNAN
6 juin

Pour New-York. [illegible] bon voilier New York [illegible] navire paquebot [illegible] CLIFTON [illegible] Ingersoll, [illegible] à vis la rue St Joseph [illegible]
J. W. STANTON & Co.
27 mai [illegible]

LES PLUS JOLIS MANTELETS [illegible] amis parvenus [illegible] par le nouveau [illegible] chesse des [illegible] en tout un objet [illegible] les couleurs [illegible] roses du Bengale [illegible] et diverses [illegible] tillons de ROBES [illegible] leste et blanc [illegible] et blanc, Californie et Osio. Aussi des BAREGES chinés en toute couleur [illegible] neaux articles à cent cents par nos derniers arrivages du Havre, les dames [illegible] qu'elles trouveront [illegible] ges du Havre, [illegible] le plus frais [illegible] toilette à leur usage.
E. D. FANIS
2 mai encoignure Canal et Bourbon 101

VINS ROUGE EN CAISSES [illegible] rouge des marques suivantes: Ch. Lafitte, Ch. Margaux, Ch. Léoville, Bey [illegible] Mouton, Sarzay, Larose, St Julien en bouteilles et St Julien ordinaire [illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co
20 mai 17 rue Pierre St Louis

Nouveau Système de Vidange
PAR LE MOYEN D'UNE POMPE
Et l'emploi d'une substance qui [illegible] complètement [illegible]

Par R. DURÂCHER & CO.
Bureau, No [illegible]

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE.
AVEC DESINFECTION.
TRIMAILLE, Entrepreneur.
OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE No 2, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

NOTA.—Voir l'appareil de fosses établies à l'office. Il ne faut pas confondre son système avec celui d'une entreprise qui [illegible] sans exhalaison et en moins de deux minutes peut être d'un [illegible]
14sept

Vidanges Atmosphériques.
PAR LA POMPE PNEUMATIQUE A LA VAPEUR.
F. DATICHY & E. CLAUDE.
336, rue Royale.

CE nouveau système est aujourd'hui le seul en usage en France, car on opère non seulement [illegible] sans aucune [illegible] de deux minutes [illegible] MM les propriétaires de ne pas confondre notre système [illegible] avec celui de MM nos concurrents [illegible] frères qui disent opérer par [illegible] pneumatiquement.
11sept

Cuisines patentées de Beebe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en user pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATERWORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité.
S MASPEREAU & Co,
[illegible] Rue Conde, No. 92

A. DUPERRON
DENTISTE

Bourbon 196,
Entre Orléans et St-Pierre.

LE DR. L. DUPERRON fait, à son cabinet, toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques, d'après les procédés les plus nouveaux. Pendant sa longue pratique, le Dr. Duperron a fait de sérieuses recherches sur les moyens de conserver les dents. Aussi les personnes qui désireraient conserver ou qui craindraient de faire arracher ces organes si précieux à la santé et à la beauté, peuvent être persuadées que sa méthode curative est infaillible quand on y a recours. Des milliers de personnes et des plus respectables attesteront le fait s'il était nécessaire.

Le cabinet est ouvert de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.
Prix modérés 13 juin

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, [illegible] Bourbon, No 194, au premier, entre la rue Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane.